

Mise en conformité avec les dispositions du Règlement européen (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »)

Mesdames, Messieurs,

Le Règlement européen (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR ») entrera en application le 10 mars 2021.

Ce Règlement vise à établir un cadre européen pour faciliter les investissements durables en prévoyant des obligations de transparence dans la documentation juridique des OPC.

En application de l'article 6 du Règlement SFDR, l'ensemble de nos OPC doit désormais décrire la façon dont le risque de durabilité est pris en compte dans les décisions d'investissement et son impact éventuel sur la rentabilité des OPC.

Le risque en matière de durabilité se définit comme un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Par ailleurs, nous vous précisons que le Règlement SFDR définit deux catégories de produits :

- Les produits qui promeuvent des caractéristiques environnementales et/ou sociales (produits dits « article 8 ») et ;
- Les produits qui ont pour objectif l'investissement durable (produits dits « article 9 »).

ECOFI Investissements a classifié ses OPC sous gestion conformément aux catégories susvisés.

Vous trouverez, en annexe, la liste des OPC identifiés comme étant des produits dits « article 8 » ou des produits dits « article 9 ».

Notre Code de transparence et notre politique d'engagement en conformité avec le Règlement SFDR détaillent le processus de prise en compte des critères extra-financiers dans nos processus d'investissement. Ces derniers sont disponibles sur notre site internet :

https://www.ecofi.fr/sites/default/files/publications/code_de_transparence.pdf

https://www.ecofi.fr/sites/default/files/files/Informations-reglementaires/Politique_de_vote_Ecofi_Investissements.pdf

La documentation réglementaire des OPC tient compte des modifications liées à l'entrée en vigueur du Règlement SFDR.

Ces modifications entrent en vigueur le 10 mars 2021. Les autres dispositions de la documentation juridique restent inchangées.

LES ELEMENTS A NE PAS OUBLIER POUR L'INVESTISSEUR

Le prospectus et les derniers documents annuels et périodiques des OPC concernés seront adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

ECOFI INVESTISSEMENTS - Service Clients

22 rue Joubert - 75009 PARIS

Tél: 01.44.88.39.24 - Fax : 01.44.88.39.39 - email : contact@ecofi.fr

Nous vous rappelons qu'il est nécessaire de prendre régulièrement contact avec votre conseiller sur vos placements.

Nous vous remercions de la confiance que vous témoignez à ECOFI INVESTISSEMENTS et nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.



Monsieur Pierre VALENTIN
Président du Directoire

LISTE DES OPC DITS PRODUITS « ARTICLE 8 »

Fonds	Fonds
AGIR AVEC LA FONDATION ABBE PIERRE	ECOFI PREMIERE MONETAIRE
BTP TRESORERIE	ECOFI QUANT OBLIGATIONS
CHOIX RESPONSABLE AUDACE	ECOFI TAUX VARIABLE
CHOIX RESPONSABLE ENGAGEMENT	EPARGNE ETHIQUE ACTIONS
CHOIX RESPONSABLE EVOLUTIF	EPARGNE ETHIQUE FLEXIBLE
CHOIX RESPONSABLE MONETAIRE	EPARGNE ETHIQUE MONETAIRE
CHOIX RESPONSABLE PERENNITE	EPARGNE ETHIQUE OBLIGATIONS
CHOIX RESPONSABLE PRUDENCE	EPARGNE SOLIDAIRE
CHOIX SOLIDAIRE	FAIM ET DEVELOPPEMENT EQUILIBRE
CONFIANCE SOLIDAIRE	FAIM ET DEVELOPPEMENT SOLIDARITE
ECOFI ACTIONS RENDEMENT	ECOFI OPTIM 12 MOIS
ECOFI ACTIONS RENDEMENT EURO	ECOFI OPTIM 21
ECOFI ACTIONS US	ECOFI OPTIM VARIANCE
ECOFI ANNUEL	ECOFI OPTIMUM 21 CAPITAL PROTEGE
ECOFI AVENIR PLUS	ECOFI PATRIMOINE
ECOFI CONVERTIBLES EURO	
ECOFI ENTREPRISES	
ECOFI HIGH YIELD	
ECOFI IA RESPONSABLE	
ECOFI ISR 21	
ECOFI OBLIGATIONS INTERNATIONALES	
ECOFI OPPORTUNITES 360	

LISTE DES OPC DITS PRODUITS « ARTICLE 9 »

Fonds
CHOIX RESPONSABLE CLIMAT
ECOFI AGIR POUR LE CLIMAT
ECOFI ENJEUX FUTURS
ECOFI TRAJECTOIRES DURABLES